



LA FOURRIÈRE ANIMALE - La présentation générale

La fourrière animale est une compétence du Sivom depuis 1989. Les bâtiments ont été construits à Vias, sur le site de Roque Haute, pour éviter les nuisances sonores occasionnées et pour assurer la bien traitance des animaux de passage dans les locaux. Suite au départ de l'agent engagé en contrat d'avenir, depuis le 1er avril 2018, 4 agents assurent quotidiennement, les tâches suivantes :

- la capture (généralement dans le cadre de tournées planifiées ou sur demande ponctuelle des municipalités adhérentes),
- la prise en charge et l'entretien des animaux,
- la recherche des propriétaires,
- les propositions à l'adoption au terme du délai de garde en partenariat avec les associations conventionnées,
- le nettoyage des bâtiments et des véhicules ainsi que l'entretien du terrain.

En 2018, pour pallier au surcroît de travail rencontré pendant la période estivale, un saisonnier a été engagé pour une durée de 3 mois.



- Les communes adhérentes

En novembre 2018, le Sivom a été contacté par la commune de Plaisan afin d'obtenir des renseignements en vue d'une future adhésion au service de la fourrière animale. Lors de la réunion du 13 décembre, la Présidente a demandé au Comité Syndical de se prononcer. Après avoir délibéré, l'assemblée a émis un avis favorable pour cette nouvelle entrée dans le service qui devrait se concrétiser en 2019. Le service compte 20 communes adhérentes, en 2018, à savoir :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| • AGDE | • BESSAN | • VIAS | • AUMES |
| • CASTELNAU DE GUERS | • CAUX | • CAZOULS D'HÉRAULT | • FLORENSAC |
| • LÉZIGNAN LA CÈBE | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • MONTAGNAC | • NIZAS |
| • PAULHAN | • PÉZENAS | • PINET | • POMÉROLS |
| • PORTIRAGNES | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS | • SAINT-THIBÉRY | • USCLAS D'HÉRAULT |



- Le tarif pour les particuliers

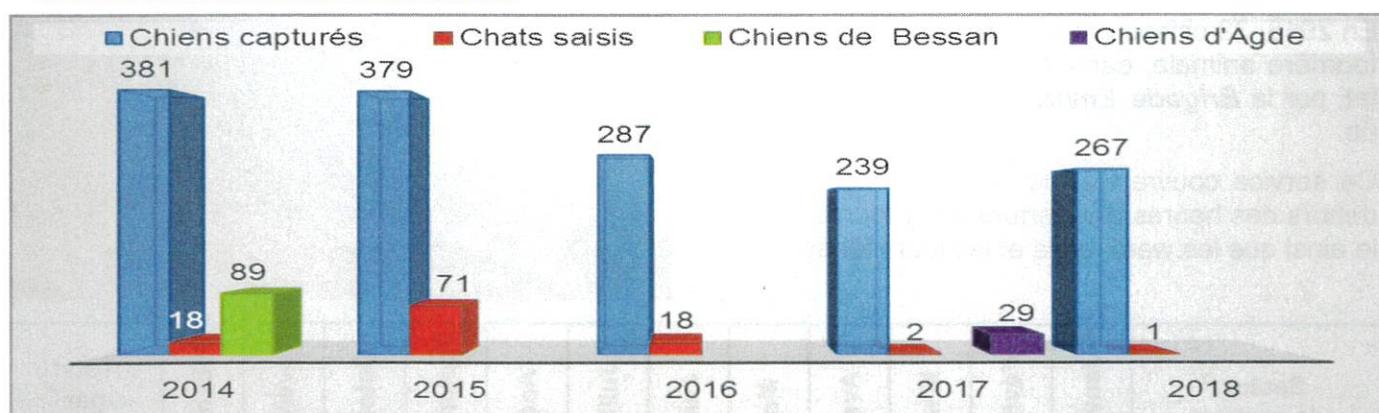
Par délibération du 9 octobre 2018, une mise à jour des désignations et des prix des prestations a été adoptée pour une meilleure perception du service par le public. Les nouvelles tarifications appliquées, à compter du 1er novembre 2018, sont les suivantes :

- | | | | |
|---|---------|------------------------------------|---------|
| - Frais d'entrée | 70,00 € | - Ramassage des animaux mort | 80,00 € |
| - Garde journalière (à partir du 2e jour) | 25,00 € | - Enlèvement de chats (par animal) | 25,00 € |
| - Identification d'un animal | 85,00 € | | |



Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	97	1
BESSAN	20	
VIAS	34	
AUMES	1	
CASTELNAU DE GUERS	4	
CAUX	3	
CAZOULS D'HÉRAULT	4	
FLORENSAC	12	
MONTAGNAC	4	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	8	
NIZAS	1	
LÉZIGNAN LA CÈBE	1	
PAULHAN	9	
PÉZENAS	26	
PINET	2	
POMEROLS	3	
PORTIRAGNES	19	
SAINT THIBÉRY	8	
SAINT PONS DE MAUCHIENS	5	
USCLAS D'HÉRAULT	6	
TOTAUX	267	1

- L'évolution des captures



De 2015 à 2017, nous avons constaté des baisses consécutives concernant les captures de chiens sur la voie publique. L'année 2018 déroge à la tendance puisque la courbe des entrées en fourrière s'est inversée. Malgré, toutes les réglementations actuellement mises en œuvre ces dernières années, pour améliorer la cause animale, nous notons une hausse des admissions de l'ordre de 12 %.

Afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes, nous continuons à communiquer les informations au travers du site internet <http://www.sivom-agde.fr>, mais également sur les espaces dédiés aux « animaux trouvés » sur le web. Le public relaye, toujours, largement nos publications, via le profil facebook *Sivom Du Canton d'Agde*, qui est actuellement suivi par 950 personnes contre 672 en 2017.

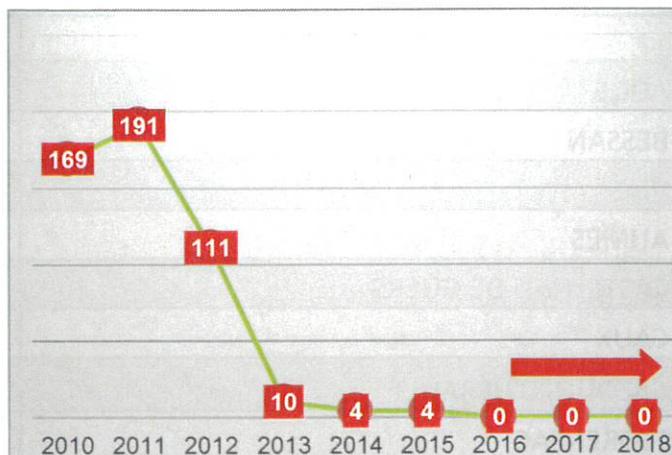


LA FOURRIÈRE ANIMALE - Les euthanasies

Depuis 3 années consécutives, les efforts ont été poursuivis pour que « **le zéro euthanasie** » soit toujours de rigueur.

Toutefois, suite à des interventions des services de secours, sur le territoire couvert par la compétence de la fourrière animale du Sivom, des chats ont été déposés directement en cabinet vétérinaire. A l'initiative des praticiens et vu leur état sanitaire, 3 euthanasies ont été pratiquées :

- le 4 avril (chat blessé suite à une bagarre),
- le 31 mai (chat identifié gravement blessé),
- le 25 octobre (chat accidenté sur la voie publique).



- Les propositions à l'adoption



Le nombre d'adoptions reste sensiblement stable, compte tenu, de la hausse du nombre d'entrée en fourrière.

Le partenariat mis en place depuis 2010 avec le *Comité de Soutien à la Cause Animale* de Béziers et celui de 2015 avec la *Société Protectrice des Animaux* continuent à œuvrer pour évacuer rapidement, les animaux non identifiés et non réclamés au terme du délai de garde (8 jours ouvrés).

Une nouvelle convention avec l'association *Jamais Sans Mon Chien* viendra renforcer ce dispositif dès le 1er janvier 2019.

- Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

En 2018, 39 chiens ont été déposés, sur le site de la fourrière animale, dans les cages prévues à cet effet, par la **Brigade Environnement** de la ville d'Agde.

Ce service couvre tous les secteurs de la ville, en dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés.



Secteur de capture	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total par secteur
AGDE	2	2	5	3	1		5	3	2	4	2	2	31
CAP D'AGDE			1	1			1					2	5
GRAU D'AGDE						1							1
TAMARISSIERE		2											2
ROCHELONGUE													0
Total	2	4	6	4	1	1	6	3	2	4	2	4	39

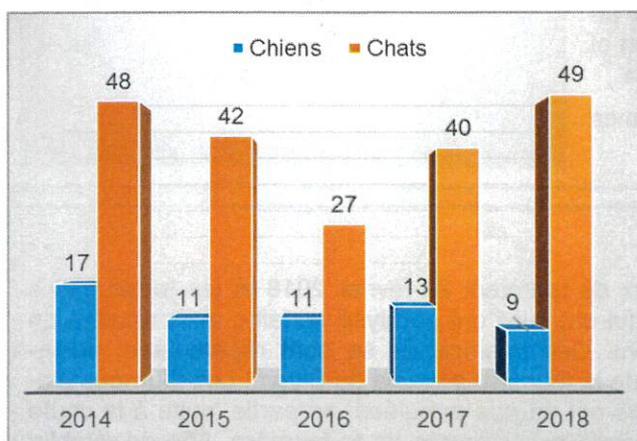


Sur demande des communes adhérentes, la compétence « **ramassage des animaux morts** » a été rattachée au service de la fourrière animale en juin 2012.

Cette prestation est réalisée, gratuitement, sur demande expresse et écrite du maire de la commune adhérente concernée. Les interventions permettent l'enlèvement et l'élimination des chats et des chiens de moins de 40 kg morts sur la voie publique.

Les particuliers domiciliés sur le secteur couvert par le service peuvent également bénéficier de la prestation, dont le coût s'élève à 80,00 € dans ce cas de figure.

En 2018, les agents ont ramassé un total de 58 dépouilles. Nous notons une augmentation globale de 10 % par rapport à l'année précédente.



Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	2	19
BESSAN		2
VIAS	3	15
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		1
CAUX		
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		2
MONTAGNAC		
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		1
PAULHAN		1
PÉZENAS	3	3
PINET		
POMEROLS		1
PORTIRAGNES	1	3
SAINT-THIBÉRY		1
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
USCLAS D'HÉRAULT		
Totaux	9	49

- Les partenariats pour les chats

Les partenariats mis en place, en 2018, entre les villes adhérentes au service de la fourrière animale et la Fondation 30 millions d'amis se sont poursuivis. Régulièrement les populations des villes concernées sont avisées, par arrêtés municipaux ou par voie de presse des campagnes de captures prévues. Les dates, les lieux et le nombre de chats visés ainsi que le vétérinaire référent sont ainsi connus de tous.

Ces interventions sont généralement planifiées entre les municipalités et les associations en charge des captures. Sur demande des référents communaux, les agents du Sivom peuvent être amenés à intervenir dans le cadre des tournées prévues pour un soutien logistique ou technique.

Les animaux prélevés sont identifiés au nom de la Fondation 30 millions d'amis et remis sur site. Cette démarche contribue à la régulation de la population féline, dans les prochaines années .





- L'adoption des animaux abandonnés, des partenariats bien rodés

Le 18 janvier 2018, les agents de la fourrière animale ont effectué un nouveau transfert d'animaux organisé en partenariat avec le Comité de Soutien à la Cause animale de Béziers.

La direction de cette association conventionnée avec le Sivom du Canton d'Agde depuis 2010 est en relation constante avec plusieurs refuges dans différents départements. C'est dans ce contexte des propositions à l'adoption, que 10 chiens capturés sur la voie publique, non identifiés et non réclamés par leur propriétaire ont pu quitter le site de Vias pour rejoindre le refuge SPA de Villeneuve les Maguelone, en vue de trouver une nouvelle famille adoptante.

Lors de cette dernière opération, le seuil des 700 chiens sauvés, d'une euthanasie certaine, a été dépassé.

Afin d'activer des réseaux supplémentaires pour réguler rapidement la population canine au sein de la fourrière, le Sivom a été amené, en 2015, à prendre des engagements complémentaires, avec la Société Protectrice des Animaux.

Les partenaires et les bénévoles œuvrent chaque jour, pour atteindre l'objectif de la politique mise en œuvre par la direction et le Comité Syndical du Sivom, à savoir : « le zéro euthanasie ».

Une reconnaissance pour leur engagement et leur persévérance au service de la cause animale s'impose.



- Les conséquences des intempéries



L'épisode neigeux de mercredi 28 février 2018 et les fortes pluies mêlées au vent qui ont suivi ont paralysé certains axes routiers de notre département. Ces intempéries se sont répercutées, également, au niveau de la fourrière animale du Sivom. Les tournées planifiées le 1er mars ont dû être annulées, en partie, suite à la chute d'un arbre qui a condamné l'entrée de la fourrière. Afin de rétablir, rapidement, l'accès au site, les agents du Sivom se sont attaqués en priorité à l'élagage de la partie feuillue avant de débiter les troncs pour pouvoir l'évacuer. Aucun dégât matériel n'a été déploré.

La journée allait reprendre son cours normal, quant à la suite de la montée rapide des eaux de ruissellement, une réquisition à la demande de la Police Municipale de la ville de Portiragnes a monopolisé le personnel et les deux véhicules de la fourrière. Le sauvetage des chiens d'un petit élevage situé chemin de la Tour de l'Orb devenait prioritaire. Les propriétaires étant bloqués sur Montpellier, compte-tenu des conditions climatiques, sont intervenus auprès de la municipalité pour qu'une intervention soit mise en place afin de procéder à l'évacuation et à la mise en sécurité de leurs animaux.

A l'arrivée des agents du Sivom et de la Police municipale, l'eau avait déjà atteint 25 à 30 cm au niveau des enclos individuels et les niches étaient à la limite de l'inondation. Les premières extractions menées concernaient 6 chiots puis 7 chiens adultes ont été également évacués sans problème. Un dernier de type Saint-Bernard, de plus de 80 kgs, a dû être laissé sur place dans l'habitation surélevée de deux mètres. Il était impossible de le manipuler. De l'eau et de la nourriture lui ont été fournies en attendant le retour de ses maîtres.

Le lendemain, dès qu'ils ont pu reprendre la route, les propriétaires sont venus à la fourrière animale pour récupérer tout ce petit monde et ensemble ils ont pu réintégrer leur domicile suite au retrait partiel des eaux.



- Interventions ciblées dans les communes



Pour répondre aux attentes des élus, le service de la fourrière animale du Sivom s'est adapté pour organiser des actions ciblées très tôt en matinée. Deux interventions ont déjà été réalisées dans ce cadre : la première, en avril, en centre-ville de Pézenas et la seconde, en mai, dans certains quartiers de la commune de Paulhan.

Ces partenariats ont été mis en place avec les référents des communes afin de lutter contre les incivilités causées par certains propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux lors des promenades quotidiennes. Ces faits remettent en cause la salubrité et l'hygiène des villes. Ils sont aggravés, généralement, par la présence de chiens errants occasionnant des problèmes de sécurité publique.

Les détenteurs d'animaux sont responsables des dégâts et des incidents que ces derniers pourraient causer sur le domaine public. Le non-respect de la réglementation expose, également, les contrevenants à s'acquitter d'une contravention et des frais de fourrière.

- Visite du CMJ de la ville d'Agde

En octobre 2018, une délégation du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) de la ville d'AGDE, accompagnée par M. Romain LORIOL et M. Philippe LASCABANNES, a été reçue, au siège administratif du Sivom pour découvrir le service de la fourrière animale.

Une introduction rapide est effectuée pour faire connaître notre site internet www.sivom-agde.fr et le compte Facebook **Sivom Du Canton d'Agde** dédié à la publication des annonces concernant les chiens non identifiés.

Le relais a été ensuite assuré, par un agent de la fourrière animale, qui a poursuivi avec la présentation d'un des véhicules du service. Il a effectué une démonstration du matériel nécessaire à la capture des animaux en divagation sur la voie publique (pince, lasso, gants, cage de transport...). Les enfants ont été attentifs et très impliqués. Ils ont posé de nombreuses questions concernant les captures, les adoptions, les devoirs envers les animaux.

Au terme de l'exposé, tout le monde a pris la route pour rejoindre la fourrière animale basée sur la commune de VIAS. Dès l'arrivée, l'accueil a été assuré par le responsable de la fourrière et les agents du service restés, exceptionnellement sur le site, pour encadrer les visiteurs. Les enfants ont été impatients de voir le chenil. Après quelques recommandations liées à la sécurité, ils ont pu accéder aux boîtes et découvrir les chiens actuellement en captivité.

Une démonstration de la lecture d'une puce a été organisée sur un animal identifié au nom d'un agent, afin que l'assemblée puisse connaître le processus de recherche de propriétaire dans le cadre de la restitution. Pour les animaux non identifiés et non réclamés, il a été souligné, qu'ils ne sont pas euthanasiés. Il a été également expliqué qu'ils sont proposés à l'adoption, au terme du délai légal de garde de 8 jours, par l'intermédiaire des associations conventionnées avec le Sivom et qui disposent d'un partenariat avec des refuges comme le prévoit la loi.

Après avoir fait le tour des installations et pour clôturer la visite, un goûter a été servi, pendant lequel les enfants et leurs accompagnants ont pu continuer à échanger avec les agents du service.





LA FOURRIÈRE ANIMALE - Le bilan financier 2018

Dépenses de fonctionnement

Dépenses totales : 189 294,84 €

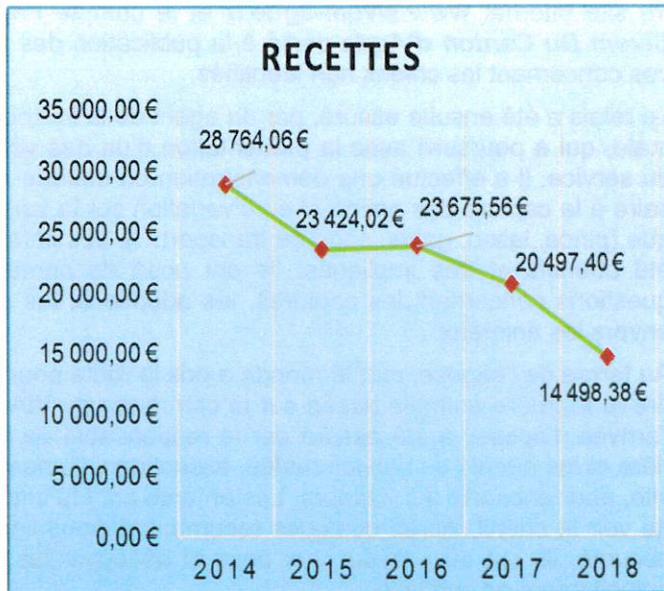
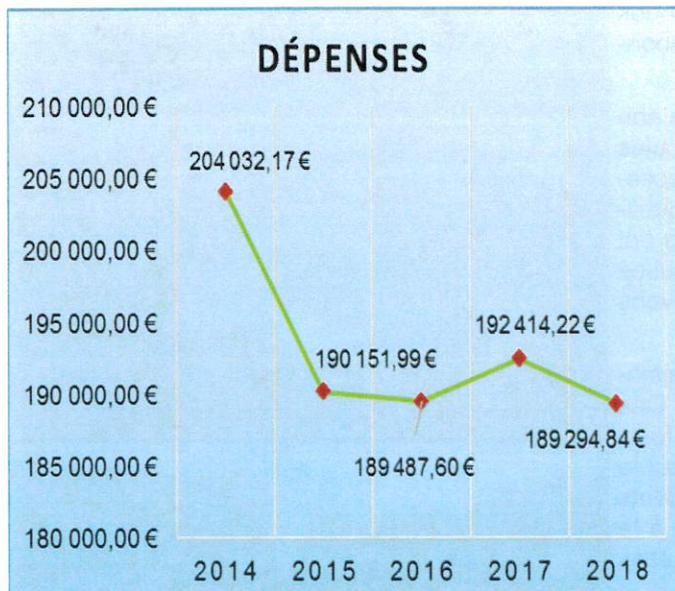
La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	462,36 €
Electricité	3 797,64 €
Gaz	2 921,14 €
Carburant	5 723,50 €
Alimentation des animaux	1 092,00 €
Autres fournitures non stockées	325,52 €
Fournitures d'entretien	1 240,87 €
Petits équipements	461,01 €
Vêtement de travail	328,68 €
Entretien véhicules	2 184,08 €
Entretien autres biens mobiliers	1 355,79 €
Maintenance	1 201,54 €
Assurances	1 241,00 €
Indemnités régisseur	110,00 €
Divers (vétérinaires)	6 857,53 €
Téléphone	1 045,83 €
Taxes foncières	278,00 €
Personnel + Charges	158 668,35 €

Recettes totales : 14 498,38 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes	10 005,00 €
Remboursement sur contrat avenir	4 493,38 €



Synthèse

L'année 2018 est marquée par une baisse des charges à caractère général. En effet, la direction du Sivom poursuit une gestion affinée du service de la fourrière animale. A noter également que, pour la première fois depuis 2015, les paiements des particuliers dans le cadre de la régie de recette ont fortement augmenté, passant de 7.175,00 à 10.005,53 €. De même et c'est également inhabituel, les frais des honoraires vétérinaires baissent sensiblement, passant de 7.332,35 à 6.857,53 €. Toutefois, et ce n'est pas anormal compte tenu du prix des carburants, ce poste augmente bondissant de 3.781,94 en 2017 à 5.723,50 €. Du côté des charges de personnel, l'augmentation de l'année est due à l'avancement des agents en fonction de leur grade.